



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 7 mars 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2221 – Récktrëtt vum Premier Xavier Bettel

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 2 mars 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 2221 est irrecevable, car elle vise une personne isolée et non le Gouvernement dans son ensemble. Par ailleurs, le texte insinue que la législation sur le mariage de couples homosexuels serait le fait d'une instigation de la part du Premier ministre, alors que ladite loi a obtenu le support de la Chambre des Députés qui l'a adoptée. Dès lors, votre motivation invoquée est erronée et s'apparente à une accusation de nature discriminatoire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés